



Compte-rendu de la réunion publique d'information Samedi 25 mai 2024

Intervenants

Ville de Pomponne

- **M. Arnaud BRUNET**, Maire de Pomponne
- **Mme Laurence AUDIBERT**, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, du patrimoine, du projet de Parc-Jardins Partagés, des relations Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Animatrices concertation

- **Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON**, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting
- **Mme Julie DUCHER**, Directrice Générale URBAYA

Environ 30 participants

Début de la réunion à 10h10

ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. le Maire remercie les citoyens de leur présence et rappelle le contexte : la révision du PLU de la ville engagée en avril 2021, notamment pour répondre aux évolutions réglementaires. Au-delà de la nécessaire mise en conformité avec la législation, la révision du PLU est primordiale pour que Pomponne se renouvelle au regard des enjeux environnementaux et sociétaux de la ville de demain, mais aussi en tenant compte des attentes et envies des habitants. C'est la raison pour laquelle il a souhaité, avec son équipe municipale, et comme il s'y était engagé en 2020, initier une démarche de dialogue citoyen, processus non obligatoire à cette étape du projet mais important pour que chacun se sente concerné et puisse s'exprimer sur le sujet. Pour ce faire, M. le Maire explique s'être entouré d'expertes en urbanisme et concertation afin d'animer la démarche et d'expliquer le plus clairement possible le contexte de la révision du PLU de Pomponne.

1. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique qu'il s'agit d'un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement, régule le droit de propriété dans l'intérêt général et réglemente l'utilisation des sols à la parcelle.

Ce document est en constante évolution afin de s'adapter à la modernisation des documents législatifs et réglementaires, et aux nouvelles tendances urbanistiques (écologie notamment).

De quoi se compose le PLU ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON indique que le PLU est composé de 4 éléments :

1. Un rapport de présentation comprenant un diagnostic précis du territoire, un état initial de l'environnement et la présentation du projet urbain dans sa globalité.
2. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui stipule les grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour le territoire communal.



- **Le PADD de Pomponne** intègre un certain nombre d'orientations relatives à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ; la réduction des consommations d'énergies, le traitement des déchets ; la protection du paysage et du patrimoine ; la politique d'urbanisme, d'habitat, d'équipements et des loisirs ; la politique du développement économique, commercial et de tourisme ; la prise en compte des risques et nuisances.
- 3. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui servent à préserver certains usages ou secteurs considérés comme particulièrement importants. Chaque OAP répond à des ambitions différentes en termes de programmation et d'aménagement.
 - **A Pomponne, 2 OAP ont été définies** : « Quais Gaudineau-Bizeau » et « Cœur de ville ».
- 4. Un règlement, lui-même constitué d'une partie graphique (le plan de zonage) et d'une partie écrite (affectations des sols, nature des activités, interdictions de construire, règles de destination et de nature des constructions autorisées, ...).
 - **A Pomponne, 3 zones** : zone **Naturelle** et forestière à protéger, zone **Agricole**, zone **Urbaine**.

Concrètement, comment cela se traduit ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique à l'aide d'une illustration que tout citoyen qui a un projet de construction/surélévation/extension doit se référer au PLU pour identifier dans quel secteur se situe son projet, dans quelle zone (N, A, AU ou U) et quelles règles s'appliquent. Cela permet de concevoir le projet en s'assurant de respecter le règlement et de déposer un permis de construire en Mairie compatible avec le PLU de la ville.

Le cadre juridique du PLU

Mme CAMPOS-BRÉTILLON resitue le PLU dans son cadre juridique plus large que le périmètre de la commune. En effet, le PLU doit être conforme et compatible avec un certain nombre de documents supra-communaux. Un schéma pyramidal aide à comprendre la hiérarchie des documents d'urbanisme : le SDRIF.E (Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Environnement), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Marne et Gondoire, le Plan Local de l'Habitat de Marne et Gondoire, le PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), le MOBIDF (plan des mobilités en Ile-de-France), le Plan Local des Mobilités secteurs III et IV de Marne-la-Vallée, et le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie.

Tous ces documents d'urbanisme régionaux, territoriaux et locaux sont autant d'éléments à prendre en compte dans la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Qui est concerné par le PLU ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que tout le monde est concerné : habitants, administrations, commerçants, industries, entreprises ou encore exploitations agricoles. Le PLU s'applique à tous types de projet : neuf (individuel et collectif), rénovation, extension, surélévation.

Pourquoi réviser le PLU de Pomponne ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON donne quelques dates clés : PLU de Pomponne approuvé en mars 2015, modifié plusieurs fois (2019, 2020 et 2023), révision totale du PLU prescrite en Conseil Municipal par une délibération en date du 2 avril 2021.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON revient sur les grandes raisons qui motivent la révision du PLU de Pomponne. Il s'agit tout d'abord de préparer la ville aux grands enjeux de demain (habitat, transport et nouvelles mobilités, environnement...) et de répondre aux attentes de la population (cadre de vie, dynamisme économique, équipements, commerces...). Comme



exposé précédemment, la révision est nécessaire pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires (mise en compatibilité du PLU avec les documents supra-communaux).

2. FOCUS SUR LES 2 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Mme DUCHER explique que les grands enjeux de la révision du PLU présentés par Mme CAMPOS-BRÉTILLON précédemment vont être travaillés et déclinés de façon plus opérationnelle au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le cadre de la révision du PLU de Pomponne :

- OAP n°1 « Quais Gaudineau-Bizeau » (avec 2 secteurs 1a Quai Gaudineau et 1b Quai Bizeau)
- OAP n°2 « Cœur de ville »

Ces OAP répondent ainsi à plusieurs ambitions, plusieurs enjeux de la ville de Pomponne :

- Créer une polarité, c'est-à-dire un lieu central qui rassemble différentes activités, l'agriculture urbaine locale pourrait ainsi y être développée ;
- Créer des connexions, des liens urbains et/ou paysagers entre les quartiers, tout en préservant l'identité propre de chaque quartier ;
- Densifier le secteur « pôle gare » en renforçant la polarité existante : implantation de commerces, services et équipements stratégiques, adaptés aux usagers et aux voyageurs.

Mme DUCHER précise que tout ce renouvellement et ces aménagements devront être menés dans une approche durable, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, en préservant la diversité des formes d'habitat qui caractérisent Pomponne.

OAP n°1 « Quais Gaudineau-Bizeau »

Le périmètre de cette OAP est identifié sur une carte. Mme DUCHER indique que pour ce secteur des quais, mixité d'usages sera de mise avec de l'habitat, des équipements, des activités de loisirs et des commerces pour marquer fortement cette entrée de ville.

La localisation exceptionnelle du secteur le long de la Marne doit être l'occasion de se réapproprier les berges.

1a - Quai Gaudineau

> Le diagnostic

En entrée de ville, le quai Gaudineau est bordée par la rue du Général Leclerc ce qui en fait un emplacement stratégique à fort potentiel mais aujourd'hui sous-exploité. L'hétérogénéité caractérise le site avec des espaces et des fonctions qui ont parfois du mal à cohabiter.

Mme DUCHER liste par ailleurs les contraintes qui s'imposent au secteur : infrastructures, zonage, patrimoine, risques inondation, etc.

> Les orientations

Mme DUCHER présente les grandes intentions et tendances qui se dessinent aujourd'hui pour ce secteur (voir carte). Celles-ci doivent donner matière à réflexion et être précisées par l'expression des citoyens :

- Mixité sociale à travers des typologies de logement différentes à proposer, pour accueillir des populations et publics de tous horizons, et diversité d'usages ;
- Requalification de l'entrée de ville avec un enjeu fort en termes de perception et d'image pour donner un marqueur identitaire fort au secteur ;
- Développement des circulations douces (piétons, vélos, ce qui n'est pas motorisé) ;



- Insertion paysagère des bords de Marne, réflexion sur les formes d'habitat à retrouver ou à innover ;
- Interventions de façon très locale sur le bâti remarquable et sur les friches pour lesquelles il faut redonner de la qualité, des usages, une destination ;
- Réinvestir les berges, en pensant loisirs et tourisme.

1b - Quai Bizeau

> Le diagnostic

Le quai Bizeau est un secteur essentiellement résidentiel, avec quelques commerces. Il dispose d'un bel espace public cependant sous-utilisé car peu attractif, notamment parce que son parcours débute par un parking côté rue de la Marne qui invite peu à la balade.

Là encore, des contraintes s'appliquent au secteur, avec une zone fléchée « UA » (habitat et activités compatibles).

> Les orientations

Mme DUCHER présente les grandes intentions et tendances qui se dessinent aujourd'hui pour ce secteur (voir carte). Celles-ci doivent donner matière à réflexion et être précisées par l'expression des citoyens :

- Un rapport à la Marne qu'il faut se réapproprier ;
- Un tissu bâti en façade de Marne à préserver puisqu'il participe au paysage pomponnais depuis la rivière ;
- Un bel espace boisé à protéger pour la biodiversité qu'il accueille et sa fonction d'îlot de fraîcheur en été ;
- Un parking en entrée de quai, côté rue de la Marne, dont la place et l'usage sont à requestionner, aussi en se tournant davantage vers les mobilités douces.

OAP n°2 « Cœur de ville »

Le périmètre de cette OAP est identifié sur une carte. Mme DUCHER explique qu'à travers cette OAP l'idée est de créer un noyau dynamique, complémentaire aux activités déjà présentes sur la ville, un lieu du quotidien, source d'attractivité, de lien social, qui donne envie d'y aller et de s'y retrouver.

> Le diagnostic

Le site est structuré par des éléments naturels voire topographiques qui dessinent le paysage. Les services et équipements publics présents en font déjà une destination. Pomponne dispose ici d'un espace généreux et remarquable pourtant quasi inaccessible pour les habitants. Le domaine du château de Pomponne devra être revalorisé et s'ouvrir davantage sur la ville.

> Les orientations

Mme DUCHER présente les grandes orientations pressenties pour le secteur (voir carte) :

- Garder l'esprit « non bâti » et très paysager du site, avec une intelligence dans les aménagements à réaliser ;
- Développer des parcours de mobilités douces (tracés jaunes sur carte) et penser à une continuité d'un bout à l'autre du périmètre, depuis le centre-ville (Mairie) jusqu'à l'église/entrée du domaine du château, dans l'idée de créer un itinéraire de balade qualitatif ;
- Confirmer la zone équipements/services entre la rue de Paris et le chemin de halage en renforçant les activités et les aménagements pour affirmer le rôle du site ;
- Redonner des usages et un sens au parc-jardin du château, valoriser les cascades, le plan d'eau, etc.



3. LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Mme Julie DUCHER rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle étape du dialogue citoyen, souhaitée par le Maire et son équipe, et préalable au projet de révision du PLU de la ville.

Les objectifs de cette démarche sont de donner aux citoyens les clés de compréhension de la révision du PLU et du rôle des OAP, de partager tous ensemble une vision de Pomponne pour demain, et surtout d'entendre les suggestions, préoccupations et attentes des habitants par rapport au renouvellement des secteurs Gaudineau-Bizeau et Cœur de ville. Pomponne ne peut se renouveler sans ses habitants.

Mme DUCHER précise donc les attentes en matière de participation citoyenne sur les 2 OAP. Lors d'un atelier citoyen à venir, les habitants seront amenés à réfléchir :

- Pour l'OAP « Quais Gaudineau-Bizeau » sur la revalorisation des berges : comment retravailler le rapport aux berges de la Marne, comment en faire un vrai lieu de destination parfaitement intégré à la Ville ? Il s'agira de réfléchir en termes d'usages, d'activités mais aussi de paysage voire d'architecture puisque cette OAP est peut-être aussi l'opportunité de renouveler la « carte postale » de Pomponne.
- Pour l'OAP « Cœur de ville » : recueillir vos attentes de façon globale pour créer un véritable lieu dynamique du quotidien d'une part sur la partie « verte » parc-jardin (quels usages ?) et d'autre part sur le secteur situé entre la route départementale et la voie ferrée (quels aménagements ?).

Mme DUCHER explique avec un schéma la façon dont les expressions des citoyens seront prises en compte dans le travail de révision du PLU et de définition des OAP.

4. LE CALENDRIER

Mme DUCHER présente les prochains rendez-vous organisés dans le cadre de ce dialogue citoyen.

Les habitants sont invités à participer à un **atelier citoyen samedi 8 juin à 10h** en salle des mariages de Pomponne pour un travail en groupes sur les 2 OAP précédemment présentées. Pour cet atelier, il est demandé aux citoyens de s'inscrire au préalable, soit via la feuille d'inscription disponible en entrée de salle, soit par email à mairie@pomponne.org.

Une **réunion publique de restitution** viendra ensuite clôturer cette étape de dialogue citoyen le **samedi 22 juin à 10h** en salle Simon Arnould (Mairie de Pomponne). Cette réunion sera l'occasion de rendre compte du travail réalisé en atelier citoyen et de présenter la façon dont le Maire et son équipe intégrera ce travail dans les prochaines étapes de la révision du PLU. Le bilan de la démarche de participation citoyenne sera rendu public et ajouté au dossier pour l'enquête publique à venir.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON poursuit en donnant les grandes échéances du projet de révision du PLU de Pomponne. L'année 2024 doit permettre de finaliser le travail avant de réunir et de consulter les Personnes Publiques Associées. L'année 2025 sera consacrée à l'enquête publique réglementaire et aux démarches légales.

- TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC -

Mme CAMPOS-BRÉTILLON remercie le public de son attention et propose aux participants de poser leurs questions.



1^{ère} prise de parole

Questions :

- Il faut retrouver la Marne mais aujourd'hui la voie ferrée sépare Pomponne de la rivière et il y a ainsi beaucoup de contraintes. D'ailleurs, en matière de réglementation par rapport aux bords de Marne, il me semble qu'il faut prendre en compte VNF (Voies Navigables de France) qui n'autorisera probablement pas d'activités type guinguette.
- Les nouvelles constructions de logements engendrent davantage de circulation automobile. Pomponne est déjà très engorgée, avec une saturation de l'A104. Quid du traitement des voies de circulation ? Sans parler de la contrainte du pont en X.
- Il n'a pas été mentionné l'accès aux soins : des offres de santé sont-elles prévues dans les programmations pressenties ?

Réponses :

- M. le Maire constate effectivement que Pomponne est scarifiée par de nombreux éléments d'infrastructures. La rue de Paris est empruntée par environ 7 000 voitures par jour. Les nouvelles constructions sont la réponse à une évolution démographique et donc à un besoin de logements dont les enjeux dépassent le périmètre de la ville pour se jouer au niveau de la région. Il faut cependant prendre en compte que les modes de déplacement d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain. Lorsque des logements sont construits, les villes sont fortement incitées à faire le moins possible de parking car l'idée est de favoriser les déplacements par les transports publics, les alternatives telles que le covoiturage et les mobilités douces. N'oublions pas non plus que Pomponne bénéficie d'une gare stratégique en termes de desserte à Thorigny-Lagny.
- Concernant l'accès aux soins, M. le Maire consent que les urgences de l'hôpital de Jossigny sont souvent saturées mais des maisons de santé sont en développement sur le territoire de Marne et Gondoire. A Pomponne, si l'équipe municipale partage l'envie des habitants de disposer d'une maison de santé, la réalité force à constater qu'il manque de praticiens pour la remplir (exemple des 50 logements livrés récemment en pied de gare, avec un rez-de-chaussée inoccupé par manque de praticien), c'est donc un choix de la municipalité de ne pas se lancer dans l'aménagement d'une maison de santé à ce jour, mais c'est une problématique dont a bien conscience l'équipe municipale. M. le Maire rappelle que les habitants peuvent bénéficier des offres de soin sur Vaires-sur-Marne et Lagny-sur-Marne.

2^{ème} prise de parole

Questions :

- Le pont en X est-il intégré à la réflexion de l'OAP des Quais ? Il y avait une commission qui avait été créée sur le réaménagement du pont, où en est-on ?
- Concernant les abords de la Marne, il y a aujourd'hui 2 accès aux berges mais pas très engageants, il faudrait revoir les accès à la Marne pour mieux tirer profit du fleuve.
- Pomponne est une ville qui bénéficie de nombreux espaces verts mais beaucoup ne sont pas accessibles au public. Il faudrait ouvrir au public le parc du château, la plupart des Pomponnais ne le connaît pas.

Réponses :

- Au sujet du pont en X, M. le Maire répond qu'il n'y a pas de commission spécifique en cours. Ce qui est sûr c'est que le pont ne peut pas être « reporté » ailleurs, il faut donc faire avec. On a sanctuarisé l'extension de ce pont dans l'OAP pour élargir le tablier et



y implanter des circulations douces. Le sujet devra être traité un jour ou l'autre. En juin, selon les dernières informations de la SNCF, nous aurons un état des lieux du pont en X.

- Concernant les accès à la Marne, M. le Maire partage le constat : les accès sont à revoir et à créer, cela fait bien partie des enjeux de la révision du PLU et du travail sur les OAP.
- Sur les espaces verts, M. le Maire relève un antagonisme propre à Pomponne : la ville possède de nombreux espaces, exceptionnels pour sa situation périurbaine, mais la plupart appartient au domaine privé donc reste fermée au public. Le parc-jardin est tout de même ouvert 2 fois par an, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine en septembre et pour la chasse aux œufs de Pâques, ce qui n'était pas le cas avant. L'ouverture de ces espaces verts s'inscrit totalement dans la révision du PLU. C'est un cœur de ville patrimonial qu'il faut créer, c'est un parc qui permet également de relier les quartiers entre eux. M. le Maire souligne l'importance de partager le PLU avec les habitants car il s'agit d'une véritable feuille de route pour l'avenir de la ville et pour rendre Pomponne dynamique.

3^{ème} prise de parole

Questions :

- Un dépliant 4 pages a été distribué par la Mairie en boîtes aux lettres au sujet des opérations de logement sur la ville, certains chiffres sont jugés erronés.
- Par ailleurs, que deviennent les anciennes OAP définies dans le précédent PLU ?
- Concernant le quai Gaudineau, il faut prendre en compte le risque inondations, notamment par rapport aux voies de circulation et de cheminement pour les habitants du secteur. En effet si on densifie se pose la question de la circulation et notamment en cas d'inondation. Dans la précédente OAP il y avait une circulation au nord de la voie ferrée pour permettre aux gens de continuer à circuler en cas d'inondation, est-ce toujours d'actualité ?
- Pour l'OAP Cœur de ville, il y avait un projet d'extension du cimetière lors de la précédente mandature. Que va devenir le terrain alors acquis par la commune ?
- Enfin, un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) – comité de participation citoyenne en charge de se prononcer sur les sujets d'urbanisme a été instauré par l'équipe municipale actuelle. Qu'en est-il de sa pérennité, à quand la prochaine réunion ?

Réponses :

- M. le Maire ne souhaite pas revenir sur les chiffres communiqués qui constituent un faux débat.
- Sur l'OAP des Quais, la voie de desserte au nord du secteur est bien confirmée (en violet sur la carte). A terme ce sera la voie qui distribuera les lots par l'arrière au profit d'une voie verte sur les quais qui sera une circulation douce.
- L'extension du cimetière n'est pas en projet aujourd'hui car il n'y a pas de problème de places et il faut prendre en compte les évolutions de pratique en matière de sépulture type columbarium. La ville se fait d'ailleurs accompagnée par un bureau d'études qui analyse ces besoins spécifiques ainsi que la reprise des tombes. Donc aujourd'hui l'extension du cimetière n'est pas une priorité. De plus, le terrain étant en pente, il faudrait le rendre accessible et le coût avait été estimé par l'ancienne municipalité à environ 1M d'euros.
- Quant à la CCU, l'instance est maintenue et elle se réunira prochainement. Au-delà de la CCU, M. le Maire rappelle que l'équipe municipale travaille également en commission avec les élus ainsi qu'avec l'urbaniste en charge de la révision du PLU.



4^{ème} prise de parole

Questions :

- En octobre 2022, certains propriétaires du secteur Gaudineau ont reçu un courrier reçu de la part d'un promoteur qui souhaitait acheter leurs terrains affirmant avoir eu l'accord de la Mairie. Est-ce vrai ?

Réponses :

- M. le Maire dément formellement : rien n'a été autorisé, ce promoteur ment mais reste libre d'écrire des courriers. M. le Maire précise d'ailleurs que lorsqu'un promoteur lui adresse une demande, il renvoie systématiquement à la révision du PLU en cours. Il souligne qu'aujourd'hui, beaucoup d'acteurs et de promoteurs s'intéressent au foncier Métin.

5^{ème} prise de parole

Questions :

- Un habitant regrette la faible participation du public à la réunion d'information, peut-être un problème de communication.
- Il reste par ailleurs réservé par rapport à l'avenir projeté pour la voiture dans la ville à horizon 10-15 ans et n'est pas convaincu par les mobilités douces. Les mobilités sont un vrai sujet. L'augmentation de la population impacte forcément le nombre de voitures, et également le besoin accru d'équipements. Il est relevé la capacité de stationnement qui reste importante sur Pomponne, avec un parking silo utilisé au 2/3, ce qui est peu. Sur le quai Gaudineau, il y a un vrai problème de circulation. Le pont en X est probablement à réfléchir conjointement avec les communes de Thorigny et de Lagny. Il faut qu'il y ait une réflexion commune car c'est un point de passage commun.
- Par rapport à la médecine, c'est une vraie problématique.

Réponses :

- M. le Maire entend les préoccupations au sujet de la place de la voiture en ville et des efforts qu'il reste à faire sur le développement du réseau de transport public. Le problème pour nos villes n'est pas forcément la voiture, mais plutôt de pouvoir se rendre d'un point A à un point B. Les choses évoluent malgré tout. Par exemple aujourd'hui on arrête de prendre nos voitures pour aller à Paris car c'est devenu trop compliqué.
- M. le Maire partage le constat sur la santé : même en région parisienne, le désert médical existe. Lorsqu'il y a une opération immobilière, il sollicite les médecins pour qu'ils puissent s'installer en rez-de-chaussée des immeubles, mais cela reste compliqué de les faire venir.
- Concernant les mobilités douces, sur le secteur Grimpé le sujet évolue encore. Le promoteur soumettra sa proposition lors d'une prochaine réunion publique.
- M. le Maire confirme que la proximité des villes et du pôle gare situé à la croisée des 3 communes, et des projets immobiliers qui se développent sur Thorigny et Lagny impactent le secteur des quais. Il y avait au départ une envie de réfléchir ensemble sur le cœur d'agglomération « Lagny-Thorigny-Pomponne » mais cela ne s'est pas fait. Il faut réfléchir à des endroits « éphémères » pour le stationnement, pour permettre la réversibilité des usages pour faire la ville de demain.
- Enfin, sur la communication liée à cette réunion d'information, M. le Maire convient que c'est toujours un peu compliqué de planifier l'information. C'est la raison pour laquelle



l'équipe de la ville a fait une distribution en boîtes aux lettres. Il rappelle cependant que des affiches ont été installées dans les mobiliers urbains de la ville et que l'information a été diffusée via la newsletter mensuelle, qui paraît tous les 1^{ers} jeudis du mois, et à laquelle il invite les habitants à s'inscrire.

6^{ème} prise de parole

Questions :

- Une habitante remercie pour le partage d'informations ce matin qu'elle a trouvé très intéressant mais regrette qu'il n'y ait pas plus de familles représentées.
- Au sujet des mobilités douces, beaucoup de familles tentent de faire l'effort mais sont vite démotivées car les trottoirs ne sont pas adaptés notamment pour accéder à l'école des Cornouillers. Il y a donc une vraie réflexion à avoir pour partager les mobilités et favoriser les circulations douces.
- Pour le projet du Grimpé elle suggère de peut-être revoir le sens des circulations.
- Concernant les espaces publics, il y a un vrai manque pour se retrouver en famille, avec des enfants. Actuellement, les familles vont au skate parc mais il n'y a pas d'ombre ce qui est problématique aux beaux jours.
- Enfin, l'offre de santé reste un gros problème car les Pomponnais ne sont pas prioritaires pour les médecins de Thorigny et Lagny. Le travail sur le PLU et les OAP doivent rendre Pomponne attractive pour attirer des praticiens.

Réponses :

- M. le Maire souscrit aux remarques. Concernant les mobilités, et notamment le sens des circulations, une étude de trafic est en cours. Le diagnostic et les propositions qui seront prochainement reçus seront étudiés et discutés.
- M. le Maire explique que des familles ont également fait remonter le problème du skate parc et le sujet est en réflexion.
- M. le Maire se réjouit que les enjeux de la révision du PLU aient été aussi bien compris car effectivement l'attractivité de la Ville est un axe essentiel pour le développement de Pomponne.

7^{ème} prise de parole

Questions :

- Quid d'imposer du béton bas carbone dans les nouvelles constructions ?
- Par ailleurs, Pomponne est-elle toujours représentée à la Commission des bassins ?

Réponses :

- M. le Maire confirme qu'une attention particulière est portée aux dépenses énergétiques des bâtiments et à la construction. Ce n'est pas tant l'utilisation du béton bas carbone qui est recherchée, mais plutôt l'équation globale pour être plus éco-responsable, en utilisant les ressources et les productions locales. Bien que le secteur du BTP soit effectivement un des secteurs qui émet le plus de carbone, ce qui importe, c'est surtout d'avoir des bâtiments qui consomment moins d'énergie durant toute leur vie.
- Au sujet de la Commission des bassins, Pomponne est toujours représentée à la commission des bassins.



CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les citoyens, rappelle que les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant à l'atelier citoyen du 8 juin prochain, via la feuille d'inscription disposée à l'entrée de la salle, ou via l'adresse mail mairie@pomponne.org et donne rendez-vous également aux habitants le 22 juin pour la réunion publique de restitution. Les éléments présentés ce jour ainsi que le compte-rendu de cette réunion publique seront disponibles et mis en ligne sur le site Internet de la ville <https://pomponne.fr/> dans les prochains jours.

- Fin de la réunion à 12h10 -